Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Février 1965 — N° 134

SOMMAIRE

PAGES

* LA SOUSCRIPTION CONTINUE 1

* CONSEIL NATIONAL

  - 28-29 Novembre 1964 - Décisions.. 3

* COMITE DIRECTEUR

  - Décisions du 28.10.64 au 3.2.65.. 7

* VIENT DE PARAITRE 10

* BUREAU DU PARTI

  - Décisions du 7.10.64 au 20.1.65.. 11

* COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS 15

-:-:-:-:-

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

Le Directeur de Publication :
G. BRUTELLE .

Coll. Fondation Jean Jaurès

ASSOCIATION DES AMIS
DU
PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

OÙ EN ÊTES-VOUS POUR LA SOUSCRIPTION NATIONALE?

Suite à notre récent rappel, près des 2/3 des sections ont fait leur devoir en collectant des fonds et en les versant à la SOUSCRIPTION NATIONALE PERMANENTE.

Parmi les "défaillants", pas mal de sections qui sont, ou se prétendent, importantes par leurs effectifs ou leurs activités ...

DE MODESTES SECTIONS ONT PAR CONTRE FAIT PLUS QUE LEUR DEVOIR.

ET VOUS?

RAPPELONS QU'IL N'EST PAS QUESTION D'AMPUTER LA CAISSE DE LA SECTION POUR LA SOUSCRIPTION NATIONALE. LES ELECTIONS MUNICIPALES SONT DECISIVES, ET PARTOUT IL FAUDRA "METTRE LE PAQUET" POUR BATTRE L'U.N.R. C'EST DONC A L'EXTERIEUR, CHEZ NOS SYMPATHISANTS, QU'IL FAUT ALLER COLLECTER DES FONDS !!!

D'autres batailles nous attendent, dont les municipales auront été la première et très importante phase.

* * *

Face à nous des adversaires à qui ce sont justement les fonds qui manquent le moins et qui, de surcroît, ont usurpé à leur seul profit l'O.R.T.F.

* * *

Constituer dès à présent notre "trésor de guerre" est donc pour nous une impérieuse nécessité. AIDEZ-NOUS ! FRANC PAR FRANC, FAISONS TOUS ENSEMBLE UN TRAVAIL DE FOURMIS.

* Espèces
* Chèque bancaire
* Chèque postal

à

A.A.P.S. - SOUSCRIPTION PERMANENTE - C.C.P. PARIS 5241-76

utilisez le verso de cet appel comme liste de souscription

ASSOCIATION DES AMIS DU PARTI
SOCIALISTE S.F.I.O.

FEDERATION D .....

SECTION D .....

SOUSCRIPTION NATIONALE PERMANENTE

Pour la victoire de la Démocratie
contre le pouvoir personnel.

N° d'ordre	N O M S Prénoms	A D R E S S E	Montant de la souscription.
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
		TOTAL RECUEILLI PAR LA SECTION	

Ne touchez pas à l'argent de la Section. Allez vers les amis, les sympathisants pour garnir cette liste de souscription.

ARMONS-NOUS POUR LES PROCHAINS COMBATS ...

ASSOCIATION des AMIS du PARTI SOCIALISTE
- Souscription Permanente -
C.C.P. PARIS 5241-76

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE CONSEIL NATIONAL

28-29 NOVEMBRE 1964

Le Conseil National s'est réuni à la Mairie de PUTEAUX les 28 & 29 NOVEMBRE 1964 .

***

Il avait été préparé par une CONFERENCE NATIONALE D'INFORMATION tenue le 25 Octobre, également à la Mairie de Puteaux, à laquelle avaient été convoqués : Secrétaires et Trésoriers fédéraux, membres du Comité Directeur, Parlementaires, Directeurs de nos grands journaux, Membres de la Commission Nationale de Contrôle.

***

LE CONSEIL NATIONAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1°) MOTION DE POLITIQUE GENERALE :

Le Parti Socialiste dénonce la politique de chauvinisme et d'orgueil nationaliste qui anime le pouvoir et mène la France à l'isolement .

Cette politique se manifeste par l'option en matière militaire , qui engendre de redoutables consé - quences économiques et sociales .

La force de frappe, sans cesse plus ruineuse, attire la foudre sans fournir de paratonnerre. La menace de dissuasion ne sera jamais prise au sérieux, le pays ne pouvant sur - vivre à son emploi. Le pouvoir le sait puisque, sauf pour les ministres et quelques généraux, il n'a prévu aucun abri .

La force de frappe conduit le pouvoir à créer une armée de métier, dont il disposerait éventuellement à des fins politiques .

Elle interdit les réalisations économiques et sociales les plus nécessaires: éducation, logements, services hospitaliers, amélioration des retraites, réseaux de communications, investissements productifs, modernisation de l'outillage, organisation des marchés agricoles, etc .....

Le Parti dénonce le plan de stabilisation qui a pris, depuis quatorze mois, le relais de l'austérité à sens unique et qui, prolongé par le Vème Plan, aboutit, pour dégager les crédits absorbés par la force de frappe, à réduire le niveau de vie des masses, à freiner les réalisations urgentes en matière d'équipement collectif, à ralentir l'expansion économique quand la vague démographique va déferler sur le marché du travail.

Sur le plan social, l'option prise en matière de politique étrangère et militaire se traduit aussi par les refus intransigeants opposés aux revendications des travailleurs des villes et des producteurs de la campagne .

Sur le plan politique enfin, cette même option entraîne le régime, qui connait l'opposition des masses à ses desseins, à recourir à des referendums à questions truquées et à information partiale, qui, comme le domaine réservé, sont la caricature de la démocratie et poussent le pouvoir vers toujours plus d'autoritarisme.

© Fondation Jean-Jaurès

Le Parti invite les citoyennes et citoyens attachés à l'idéal républicain à se ressaisir, à voir clair dans la volonté de chauvinisme du régime, à lutter pour la candidature de Gaston DEFFERRE pour la Présidence de la République et à imposer le retour à la démocratie .

(ADOPTE A L'UNANIMITE)

***

Le Conseil National approuve l'action des organismes centraux du Parti et du Groupe Parlementaire.

Notamment en ce qui concerne les débats budgétaires et le Plan, la lutte pour la défense des agriculteurs et des salariés et pour le développement de l'Education Nationale .

Il confirme l'hostilité du Parti à toute forme de dissémination atomique, soit par la constitution d'une force de frappe nationale, soit par l'actuel projet de force multilatérale.

Il approuve les conditions dans lesquelles les organismes centraux ont engagé les premières confrontations pour le regroupement des socialistes et en décide la poursuite.

(ADOPTE A L'UNANIMITE)

***

Le Conseil National apporte son soutien aux manifestations et aux grèves décidées par les organisations syndicales pour les 2 et 11 décembre et invite ses militants à en assurer le succès .

(ADOPTE A L'UNANIMITE)

***

2°) TACTIQUE AUX ELECTIONS MUNICIPALES :

Le Conseil National fixe comme suit la tactique du Parti pour les campagnes municipales des 14 - 21 Mars 1965 dont l'objectif est de maintenir ces citadelles de la démocratie que doivent être des collectivités locales .

① - Pour les localités de moins de 30.000 habitants, les électeurs conservent la possibilité d'exprimer clairement leur choix. Le Parti maintient donc sa tactique de toujours: présentation de listes socialistes homogènes ou à prédominence socialiste partout où cela est possible. Au second tour, le mot d'ordre est de battre l'UNR et ses alliés .

② - Pour les villes de plus de 30.000 habitants, le pouvoir s'est livré à une provocation que le Parti Socialiste a dénoncée. Le second tour est devenu sans objet puisqu'aucune liste nouvelle ou de coalition ne peut être constituée entre les deux tours .

En conséquence, le Parti approuve la constitution, dès le premier tour, de listes de coalition avec des démocrates de gauche .

Partout où cela sera absolument nécessaire pour battre l'UNR - ce qui est le but prioritaire de la campagne - le Parti admet des ententes avec des communistes ou avec des républicains qui, bien qu'éloignés du socialisme, sont opposés sans équivoque au régime actuel .

(UNANIMITE MOINS 1 ABSTENTIONS)

***

Au préalable l'amendement suivant, présenté par la Fédération des Hautes-Alpes, avait été repoussé à mains levées :

Il tendait à remplacer les 3 dernières lignes du texte ci-dessus par la phrase : ..... le Parti admet des alliances pouvant mettre en échec l'U.N.R. ".

***

3°) COTISATION ANNUELLE PERMANENTE POUR LE FINANCEMENT DE LA PRESSE NATIONALE DU PARTI .

Le texte ci-après a été adopté à l'unanimité moins 11 voix contre et 4 abstentions (à mains levées) .

ⓐ Augmentation du prix du feuillet annuel de cotisation de 2frs,00;

ⓑ augmentation de la contribution mensuelle des Elus parlementaires de 30frs,00 et, parallèlement, suppression de la ristourne mensuelle de 70frs,00 par Parlementaire faite aux fédérations;

ⓒ Aide de la presse socialiste de province .

***

Une étude comparative des prix de revient sera effectuée (frais d'impression notamment), dont le résultat conditionnera la parution du "POPULAIRE" mensuel et son envoi gratuit à chacun des militants.

***

D'autre part, mandat est donné au Comité Directeur de constituer une commission chargée d'étudier les moyens propres à donner à la presse du Parti un visage nouveau et une efficacité accrue .

***

Préalablement à l'adoption du texte ci-dessus, 3 amendements avaient été repoussés, les 2 premiers à mains levées, le 3ème à la suite d'un vote par mandats. Nous donnons ci-dessous le texte de ces 3 amendements non retenus :

ⓐ HAUTES-PYRENEES:

" La presse du Parti doit être maintenue. Il est institué un timbre obligatoire de 5frs,00 par adhé-
" rent; ce timbre sera payé par les fédérations, en même temps que les fournitures demandées par
" ces fédérations. Chaque fédération aura liberté totale de répercuter la valeur de ce timbre sur
" ses adhérents ".

ⓑ PUY-DE-DOME :

" Les résultats des travaux de la Commission (indiquée ci-avant) seront présentés au Congrès
" de 1965) " .

ⓒ HTE-VIENNE - CORREZE- VAUCLUSE:

" .... contre la suppression de la ristourne mensuelle de 70frs,00 par Parlementaire faite aux
" fédérations " .

Ce dernier amendement a donné lieu à un vote par mandats. Ci-après les votes détaillés des fédérations :

ONT VOTE POUR L4AMENDEMENT : (518 mandats):

ALLIER: 37; AUDE: 73; CREUSE: 16; DORDOGNE: 34; GARD: 37; HERAULT:55; ISERE: 28; HAUTES PYRENEES: 12; SOMME: 33; TARN: 15; TARN & GARONNE: 2; VAR: 71; VAUCLUSE: 14; HAUTE-VIENNE: 81, CORREZE: 10.

ONT VOTE CONTRE L'AMENDEMENT (2.372 mandats) :

AIN: 6; AISNE: 21; BASSES-ALPES: 10; ARDECHE: 8 ; ARDENNES: 12; AUBE: 13; AVEYRON: 10; BELFORT: 11; BOUCHES-DU-RHONE: 419; CALVADOS: 5; CHARENTE: 6; CHARENTE-MARITIME: 19; CHER: 9; COTE-D'OR: 12; COTES-DU-NORD: 7; DOUBS: 30; DROME: 14; EURE: 5; EURE & LOIR: 10; HAUTE-GARONNE: 76; GERS: 16; ILLE & VILAINE: 9; INDRE & LOIRE: 9; JURA: 13; LOIR & CHER: 16; LOIRE: 13; HAUTE-LOIRE: 5; LOIRE ATLANTIQUE: 19; LOIRET: 12; LOT & GARONNE: 16; MAINE & LOIRE: 7 ; MANCHE: 13; MARNE: 18; MAYENNE: 7; MEURTHE-ET-MOSELLE: 11; MEUSE: 5; MORBIHAN: 20; MOSELLE: 5; NIEVRE: 20; NORD:409; OISE: 14; ORNE: 5; PAS_DE_CALAIS: 415; PUY-DE-DOME: 37; BASSES-PYRENEES: 22; PYRENEES-ORIENTALES: 18; BAS-RHIN: 13; HAUT-RHIN: 48; RHONE: 21; SAONE & LOIRE: 20; SARTHE: 7; SAVOIE: 16; SEINE: 250; SEINE & MARNE: 12; SEINE & OISE: 68; DEUX-SEVRES: 13; TAR.: 11; TARN & GARONNE: 5; VENDEE: 5; VIENNE: 7; VOSGES: 7; YONNE: 12 .

ABSTENTIONS (140 mandats) :

ARIEGE: 49; GIRONDE: 63; SEINE: 28 .

FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE (11 fédérations portant 120 manda

HAUTES_ALPES: 5; ALPES-MARITIMES: 9; CANTAL: 5; CORSE: 9 ; FINISTERE: 17; INDRE: 11; LA GUADELOUPE: 13; LANDES: 36; MARTINIQUE: 5; HAUTE-SAONE: 5; HAUTE-SAVOIE: 5 .

-:-:-:-:-

Coll. Fondation Jean Jaurès

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCISIONS du 28 octobre 64 au 3 février 65

REUNION DU 28 OCTOBRE 1964

Président: Claude FUZIER

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 30 septembre, 7, 14 et 21 octobre 1964 sont ratifiées.

II.- COLLOQUES ORGANISES PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

Mandat est donné au Secrétaire Général de convoquer les camarades titulaires d'un mandat national, qui ont assisté ou encouragé à assister aux colloques pour leur faire part du désaveu du Comité Directeur, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de maintenir la discipline dans le Parti.

III.- DISSOLUTION DE LA SECTION DE VILLENAVE D'ORON. AUDITION DES CAMARADES.

Après avoir entendu les explications des camarades de la Section et de René Cassagne, Secrétaire fédéral, le Comité Directeur estime ne pouvoir se prononcer avant un complément d'information. Il désigne pour enquête sur place CAZELLES, NOTEBART et ROUTIER-PREUVOST.

IV.- PREPARATION DU CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Les propositions de la Commission, mises au point par le Bureau du Parti, sont adoptées. Il sera précisé (5ème phase) qu'un texte pourra être considéré comme digne d'être publié lorsque au moins deux membres de la Commission Exécutive l'estimeront.

REUNION DU 19 NOVEMBRE 1964

Président: Augustin LAURENT

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises le 4 novembre 1964 sont ratifiées.

II.- FORCE DE FRAPPE MULTILATERALE.

Un texte à usage intérieur au Parti est adopté.

III.- VIE DU PARTI.

Il est décidé :

1°) que le Comité Directeur consacrera une séance extraordinaire par trimestre à l'examen de la situation intérieure du Parti;

2°) que la séance du matin de la réunion du 16 décembre prochain aura à son ordre du jour la vie du Parti.

IV.- FIXATION DU TAUX DES COTISATIONS POUR 1965.

Conformément à la décision du Congrès qui a adopté l'indexation, les taux ci-après seront appliqués en 1965 :

feuillet	1,17
timbre n° 1	0,88
timbre n° 2	1,76
timbre n° 3	3,52
timbre n° 4	0,47

REUNION DU 16 DECEMBRE 1964

Président: Gérard JAQUET

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 2 et 9 décembre sont ratifiées.

II.- VIE DU PARTI.

Après avoir pris connaissance des prises de cartes et de timbres de chacune des Fédérations, le Comité Directeur demande qu'à l'avenir les parlementaires soient alertés en même temps que leurs Fédérations, au sujet des prises de matériel.

../

Il est confirmé que les Fédérations pourront bénéficier auprès de la trésorerie du Parti d'un crédit correspondant au quart de la valeur des prises de matériel de l'année précédente.

Par ailleurs, mandat est donné au Secrétariat Général d'insister auprès des Fédérations pour que la carte rouge soit automatiquement délivrée à chaque nouvel adhérent.

III.- FORCE DE FRAPPE FRANCAISE - POSITIONS PRISES PAR LES SOCIALISTES .

Après l'exposé de René SCHMITT, il est décidé de ne pas publier de brochure. Mais le Secrétariat Général préparera, en collaboration avec René SCHMITT, une fiche de documentation pour les militants.

IV.- CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGEE PAR LE CONSEIL NATIONAL DES 28 et 29 NOVEMBRE 1964 D'ETUDIER LES MOYENS DE DONNER A LA DIFFUSION DE LA PENSEE DU PARTI UN VISAGE NOUVEAU ET UNE EFFICACITE ACCRUE.

Ont été désignés pour faire partie de cette commission: BEGARRA - CAILLIERET - CAZES - CHAMPEIX - ESCANDE-FAJARDIE - FATOUS - FUZIER - GUILLE - HOURIEZ - JAQUET - LOO - MAUROY - J.MUCH - MULLER - NOTEBART - PALMERO - PIETTE - PONTILLON - QUILLIOT - SCHMITT - THIBAULT .

Chacun des membres de la Commission pourra, en cas d'empêchement d'assister à une réunion, se faire remplacer par un camarade de son choix.

La Commission aura la possibilité de constituer des groupes de travail qui pourront, si besoin est, faire appel à des concours extérieurs.

V.- COMMISSION NATIONALE D'ETUDES - SUPPRESSION DE LA SECTION "INFORMATION-PRESSE-CINEMA".

La Section "Information-Presse-Cinéma" est supprimée et remplacée par :

a) une section "Information"
Responsables: ESCANDE - NAHON - CARPENA.

b) une section "Affaires Culturelles"
Responsables: BOUTARD - NAHON .

Cette section comprendra 2 sous-sections :

1) sous-section "Théâtre"
Responsables: BOUTARD - MAUROY .

2) sous-section "Cinéma"
Responsables: BOUTARD - OTTAVY .

* * *

REUNION DU 3 FEVRIER 1965

Président: Christian PINEAU

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 28 décembre 1964, 6,13 et 20 janvier 1965 sont ratifiées.

II.- ELECTIONS MUNICIPALES -

1°) Interprétation de la décision du Conseil National fixant la tactique.

Le Comité Directeur estime:

a) que le Conseil National avait implicitement autorisé la Fédération de la Seine à passer un accord avec la Fédération communiste pour les communes de plus de 30.000 habitants;

b) que cette autorisation n'est valable que pour la Seine et ne saurait être étendue à d'autres Fédérations;

2°) Examen de la situation dans les Fédérations

Après avoir examiné les cas particuliers posés dans la Seine, à Marseille, à Strasbourg, à Colmar, et à Mulhouse, le Comité Directeur a, à l'unanimité, adopté le communiqué ci-après.

En outre, il a fait confiance à Emile MULLER, Secrétaire fédéral du Bas-Rhin, pour faire respecter à Colmar la décision du Conseil National.

"Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O., " réuni le 3 février 1965, adresse ses félicitations " aux militants des Fédérations et des Sections d'ores " et déjà engagéesdans la bataille préparatoire aux " élections municipales.

"Il rappelle que le Parti, lors de son dernier " Conseil National, s'est donné pour mot d'ordre: " "tout mettre en oeuvre pour défendre contre l'UNR " les citadelles de la démocratie que sont les hôtels " de ville". Il invite les Fédérations à imposer par- " tout la stricte application de cette décision.

" Il approuve toutes celles d'entre elles qui " ont pris en temps utile les mesures appropriées pour " faire respecter la discipline nécessaire et, parmi " elles, la Fédération des Bouches-du-Rhône dont les " décisions démocratiquement établies par les mili- " tants sont conformes à la résolution du Conseil '" National. "

../

III.- FEDERATION DE LA SOMME - SECTION D'AMIENS - RATIFICATION DU PROTOCOLE ADOPTE PAR LES 4 SECTIONS.

Le protocole est approuvé.

IV.- BUDGET DU PARTI POUR 1965.

Le budget présenté par le Secrétariat Général est adopté.

V.- ORDRE DU JOUR ET PREPARATION DU 55ème CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

1°) Ordre du jour :

a) Examen des rapports statutaires;
b) Politique intérieure :

- bilan ;
- planification (problème théorique);
- équipement collectif.

c) Elections à venir;

d) Politique internationale :

- conjoncture internationale;
- rapports Est-Ouest.

e) La démocratie socialiste :

- bilan et perspectives.

2°) Désignation des rapporteurs :

- Francis LEENHARDT : BILAN DE POLITIQUE INTERIEURE.
- Jacques PIETTE-Albert GAZIER: PLANIFICATION.
- Pierre MAUROY-Pierre THIBAULT: EQUIPEMENT COLLECTIF.
- Ernest CAZELLES-Pierre HERBAUT: ELECTIONS A VENIR.
- Gérard JAQUET: CONJONCTURE INTERNATIONALE
- Christian PINEAU : RAPPORTS EST-OUEST.
- Georges BRUTELLE : LA DEMOCRATIE SOCIALISTE : BILAN ET PERSPECTIVES.

Les rapports de Gérard JAQUET, Christian PINEAU, Ernest CAZELLES et Pierre HERBAUT seront examinés par le Comité Directeur le 24 février.

Ceux de Francis LEENHARDT, Jacques PIETTE, Pierre MAUROY, Pierre THIBAULT et Georges BRUTELLE seront examinés au cours de la réunion du 3 mars.

D'autre part, les rapports ne seront pas envoyés aux Fédérations avant la Conférence d'information préparatoire au Congrès National, mais distribués aux délégués au cours de cette conférence.

VI.- CATASTROPHE MINIERE D'AVION (Pas-de-Calais)

Le Comité Directeur du Parti Socialiste exprime l'émotion des Socialistes devant la catastrophe qui vient de frapper les mineurs d'Avion et adresse à leurs familles un message de fraternelle sympathie. Il charge la Fédération du Pas-de-Calais et les Sections d'AVION et de LIEVIN d'être son interprète auprès de celles-ci.

--*-*

AS-TU ORGANISÉ LA SOUSCRIPTION

(voir page 1)

EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDU ...

VOIR AU VERSO: VIENT DE PARAITRE

* DES BROCHURES EDUCATIVES.....
* QU'IL FAUT ACHETER .....
* QU'IL FAUT LIRE .....
* ET FAIRE LIRE A DE JEUNES
MILITANTS ou SYMPATHISANTS

EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDUQUER ... EDU ...

VIENT DE PARAITRE :

Une série de brochures que chaque militant se doit de lire et de faire lire.

(1) "L'AFFAIRE KHROUCHTCHEV" ... Guy MOLLET

(2) "LES COMMUNISTES ET NOUS" (2ème série) . . . Roger QUILLIOT - Préface de Guy MOLLET

(3) Dans la collection "PAGES du SOCIALISME", les deux premières éditions :

* "POUR ETRE SOCIALISTE" ... Léon BLUM
* "CETTE MISERE DES SOULIERS" . . . H.G. WELLS

(4) "ENTRE LES PAROLES et la REALITE" . . .

un bilan de l' "action" économique et sociale du Gaullisme.

Détacher suivant le pointillé/

BULLETIN DE COMMANDE

à Pierre HERBAUT - 12 cité Malesherbes - PARIS (9°)

NOM .....

TITRE .....

ADRESSE .....

Je commande le nombre d'exemplaires suivant :

	Nombre	Prix unitaire	TOTAL
de la brochure N° 1	.....	0, fr 20	.....
de la brochure N° 2	.....	0, fr 20	.....
des brochures N° 3 :			
a) "CETTE MISERE DES SOULIERS"	.....	0, fr 20	.....
b) "POUR ETRE SOCIALISTE "	.....	0, fr 20	.....
de la brochure N° 4	.....	0, fr 40	.....
		TOTAL :	

Versé ce jour même au C.C.P. PARIS 5570-17 - R. FOUQUART - 12 cité Malesherbes (9°)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE BUREAU DU PARTI

DÉCISIONS du 7 octobre 64 au 20 janvier 65

REUNION DU 7 OCTOBRE 1964

I.- CONSEIL NATIONAL DE LA PAIX.

Les camarades peuvent assister à titre personnel au Congrès du Conseil National de la Paix.

II.- CONGRES DU NEO-DESTOUR.

André BIDET représentera le Parti.

III.- COMITE NATIONAL CONTRE LA FORCE DE FRAPPE.

Le Bureau renouvelle le mandat confié à Claude FUZIER et Gérard JAQUET qui devront s'attacher plus particulièrement encore à ce que les manifestations contre la force de frappe ne se traduisent pas par un tête-à-tête socialo-communiste.

IV.- PREPARATION DU CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Les propositions de la Commission seront présentées au Comité Directeur en tenant compte des observations formulées par le Bureau.

V.- AUDITION DES CAMARADES MEMBRES DU BUREAU DE L'U.N.E.F.

Le Bureau recevra les deux camarades à l'ouverture de sa prochaine réunion.

REUNION DU 14 OCTOBRE 1964

I.- RECEPTION DES CAMARADES MEMBRES DU BUREAU DE L'U.N.E.F.

II.- MOTION DE CENSURE SUR LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT. REUNION COMMUNE.

La réunion commune est fixée au mardi 20 octobre à 11 heures 30.

III.- ATTITUDE DU PARTI VIS-à-VIS DE L'ASSOCIATION "FRANCE-U.R.S.S."-

Soucieux de différencier l'attitude du Parti vis-à-vis de l'U.R.S.S. et du P.C.F., le Bureau unanime proposera au Comité Directeur d'inviter le prochain Conseil National à lever l'interdiction, pour les Socialistes, d'appartenir à "France-U.R.S.S.".

Mais il est bien entendu que des garanties devront être exigées des responsables de "France-U.R.S.S." pour que, en aucun cas, les militants socialistes ne puissent être utilisés au bénéfice de la propagande du P.C.F. Tout manquement à cette règle entraînerait la rupture avec "France-U.R.S.S.".

Au cours de sa rencontre avec les responsables de "France-U.R.S.S.", le Secrétaire Général du Parti mettra l'accent sur les garanties que nous exigeons.

IV.- COMITE FRANCAIS DE LA CONFERENCE OCCIDENTALE POUR L'ESPAGNE REPUBLICAINE.

Mandat est donné à nos représentants au Comité de s'opposer à toute manifestation publique, même à Paris, entraînant la présence sur la même tribune de militants socialistes et communistes.

Nous pourrons nous rallier à l'idée d'une exposition itinérante à condition de pouvoir en contrôler les modalités.

REUNION DU 21 OCTOBRE 1964

I.- LETTRE DE JULES MOCH CONCERNANT LES MESURES A PRENDRE POUR SAUVEGARDER LA MEMOIRE DE MAX DORMOY ET DE SUZANNE BUISSON.

Une circulaire sera adressée aux Fédérations en leur soumettant une liste des Socialistes disparus dont les noms ne doivent pas tomber dans l'oubli.

II.- GREVE DU LAIT - PROTESTATION DE BERGERON.

Le Secrétaire Général du Parti répondra à Bergeron en soulignant la solidarité du Bureau avec la position des camarades sénateurs et en lui faisant part amicalement des réactions dans le Parti vis-à-vis de F.O.

III.- ATTITUDE DU PARTI VIS-à-VIS DE "FRANCE-U.R.S.S.".

Après avoir entendu le compte-rendu par Guy MOLLET, de sa rencontre avec les responsables de "France-U.R.S.S." et compte tenu des récents évènements qui se sont traduits par l'élimination de Khrouchtchev, le Bureau estime qu'il n'est pas opportun de modifier actuellement la position du Parti vis-à-vis de "France-U.R.S.S.".

../

Le Bureau (ou le Comité Directeur) appréciera si la question doit être portée à l'ordre du jour du Conseil National des 28 et 29 novembre 1964.

IV.- COMITE FRANCAIS DE LA CONFERENCE OCCIDENTALE POUR L'ESPAGNE REPUBLICAINE .

Le Bureau maintient son opposition à l'organisation de manifestations publiques entraînant la présence, sur la même tribune, de militants socialistes et communistes.

V.- FINANCEMENT DE LA PRESSE NATIONALE DU PARTI.

Les Camarades réunis à la Conférence Nationale seront informés de la situation financière exacte de la presse du Parti. Il leur sera proposé diverses solutions pour assurer l'équilibre financier. La préférence du Bureau va à une solution qui garantisse la rentrée des recettes indispensables tout en laissant aux Fédérations le choix des modalités de recouvrement des sommes dont elles seraient imposées.

VI.- RECHERCHE D'ECONOMISTES .

Mandat est donné au Secrétariat Général d'inviter les secrétaires fédéraux des départements sièges de Facultés à rechercher les Economistes susceptibles d'apporter leur concours au Parti. Après ce travail de prospection, les intéressés seront réunis sous la présidence du Secrétaire Général du Parti et en présence des camarades Chandernagor, Defferre, Gazier, Leenhardt, Piette et Pineau.

REUNION DU 4 NOVEMBRE 1964

I.- CONFERENCE FRANCO-ALLEMANDE ORGANISEE PAR LE MOUVEMENT EUROPEEN (Paris 4,5 et 6 décembre).

Les camarades invités pourront, à titre personnel, assister à la conférence.

II.- ASSOCIATION "ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS".

Etant donné qu'il s'agit d'une organisation au service de la propagande du gouvernement de la R.D.A., le Bureau estime que les membres du Parti ne doivent pas y adhérer.

III.- RENCONTRE ENTRE UNE DELEGATION DU BUREAU DU PARTI ET UNE DELEGATION DU BUREAU DE L'U.N.E.F.

Cette rencontre aura lieu le 12 novembre à 17 H.30 au siège du Parti.

Le Bureau sera représenté par le Secrétariat Général et les camarades BIDET, FUZIER et MAUROY.

Un responsable de la Jeunesse Socialiste assistera à la rencontre.

IV.- SEMINAIRE ECONOMIQUE .

Il se tiendra à BONDY les 29 et 30 janvier 1965.

Ordre du jour: méthodes de prévisions à court terme et à long terme.

Composition: Les camarades qui ont assisté au premier séminaire plus CHANDERNAGOR, DEFFERRE, GUILLE, PROUTEAU et THIBAULT.

REUNION DU 2 DECEMBRE 1964

I.- ATTITUDE DE L'O.R.T.F. -

Le "Populaire" soulignera le silence de l'O.R.T.F. sur les travaux du Conseil National des 28 et 29 novembre dernier, en opposition avec la publicité faite aux réunions nationales de l'U.N.R., du M.R.P. et du P.C.

II.- RECEPTION, PAR LE PREMIER MINISTRE, DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX.

Les camarades membres du Bureau de l'Assemblée pourront assister à l'audience accordée par le Premier Ministre, étant donné que cette entrevue avait été demandée par le Congrès de l'Assemblée.

III.- REPRESENTATION S.F.I.O. A L'ASSEMBLEE EUROPEENNE.

Mandat est donné au Bureau du Groupe Parlementaire de rechercher le meilleur moyen de maintenir la représentation S.F.I.O. à l'Assemblée européenne.

IV.- LETTRE DU P.S.U. -

La réponse au P.S.U. s'inspirera des directives ci-après :

1) Il n'est pas question de discuter du programme du candidat à la Présidence de la République;

2) Il n'est pas question non plus de discuter avec le P.S.U. d'un programme commun avec le P.C ;

3) Le P.S.U. ne saurait servir de truchement entre la S.F.I.O. et le P.C. dans le problème de l'unité ouvrière;

4) L'un des objectifs prioritaires en vue de la réalisation de cette unité est pour nous la réunification des Démocrates socialistes. Si le P.S.U. est disposé à en discuter, nous sommes prêts à une rencontre;

../

5) Dans tous les cas, nos discussions avec le P.S.U. doivent être limitées à des questions fondamentales de caractère permanent, à l'exclusion des problèmes circonstanciels.

REUNION DU 9 DECEMBRE 1964

I.- ELECTIONS MUNICIPALES - VOEU DU COMITE NATIONAL DES FEMMES.

Les camarades seront invités, par circulaire aux Fédérations et par la voie de la Fédération Nationale des élus Socialistes municipaux et cantonaux, à présenter, notamment dans les villes de plus de 30.000 habitants, des femmes et des jeunes.

II.- CONFERENCE DES LEADERS DES PARTIS DE L'I.S. (SALZBOURG 10 janvier 1965)- DELEGATION DU PARTI.

Ont été désignés: Guy MOLLET, Gérard JAQUET, Gaston DEFFERRE, Robert PONTILLON. Dans le cas où Gaston DEFFERRE serait empêché, il serait remplacé par Christian PINEAU.

III.- INFORMATION ET DOCUMENTATION DES MILITANTS.

1°) Crédits du budget de la Santé publique pour la recherche médicale et les hôpitaux et crédits du budget de l'Education Nationale.

Mandat est donné au Secrétariat Général de faire procéder à une étude portant:

a) Sur la valeur marchande des crédits prévus;
b) Sur l'évolution des augmentations de crédits avant et après 1958;
c) Sur l'évolution des besoins pendant les mêmes périodes.

Les résultats de cette étude seront diffusés aux Fédérations.

2°) Force de frappe française.

Un dossier sur les positions prises par les ministres et les parlementaires socialistes dans cette affaire sera présenté au Comité Directeur du 16 décembre et une documentation sera ensuite portée à la connaissance des militants.

D'autre part, Georges GUILLE est autorisé, sur sa demande, à poser une question orale sans débat au Ministre Palewski.

REUNION DU 23 DECEMBRE 1964

RAPPORTS ENTRE LES J.S. ET L'U.N.E.F.

MELLICK informe le Bureau :

1°) des raisons qui ont décidé le Bureau National des J.S. à ne pas participer au meeting organisé par L'U.N.E.F. (organisation entre les mains des communistes);

2°) des rapports entre les J.S. et U.N.E.F. qui se sont mis d'accord sur un communiqué commun (voir texte dans le "Populaire" 24-25.12.1964).

REUNION DU 6 JANVIER 1965

I.- FEDERATION DE L'ARIEGE- SITUATION VIS-A-VIS DE LA TRESORERIE DU PARTI.

La Fédération sera invitée à s'acquitter d'urgence des sommes dûes pour les fournitures de l'année 1963.

Les fournitures de 1965 ne seront livrées qu'après paiement de la dette 1963 et devront être règlées à la livraison.

En ce qui concerne l'année 1964, le Bureau, soucieux de permettre à la Fédération d'être représentée dans les Assises nationales du Parti, et tenant compte, d'une part, de la situation particulièrement difficile de la trésorerie fédérale et, d'autre part, que sa demande de matériel est antérieure au 20 décembre, l'autorise exceptionnellement à recevoir le matériel après la date de forclusion (20.12.1964). Un délai sera accordé à la Fédération pour le règlement de cette fourniture.

Le Secrétaire Général est chargé de prendre contact avec NAYROU, secrétaire fédéral, pour arrêter les modalités de cette régularisation.

II.- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET DU PARTI POUR 1965.

Après avoir entendu l'exposé de Georges Brutelle sur les grandes lignes du budget, le Bureau approuve le projet qui sera soumis au Comité Directeur lors de sa prochaine réunion.

REUNION DU 13 JANVIER 1965

I.- REUNION DU C.I.R.I.E.C. (Berlin, 10 au 13 mai 1965)- REPRESENTATION DU PARTI.

Le Parti sera représenté par Albert GAZIER, Francis LEENHARDT, Jacques PIETTE et Adrien SPINETTA.

../

II.- LETTRE DU P.S.U. -

Le Bureau unanime estime qu'il n'y a pas lieu de répondre actuellement. Il reprendra la question lors de sa première réunion après les élections municipales.

III.- SITUATION DES E.S. ET DES J.S. DANS LA FEDERATION DE LA SEINE.

Une rencontre sera organisée entre les responsables des E.S. et des J.S. et le Secrétaire Fédéral de la Seine.

IV.- ELECTIONS MUNICIPALES -

Les informations de presse seront contrôlées par le Secrétariat Général avant d'être publiées dans le "Populaire".

V.- ELECTIONS MUNICIPALES - SITUATION EN SEINE & OISE.

Le Secrétaire Fédéral sera entendu demain par le Secrétaire Général au sujet du projet d'accord entre les Fédérations socialiste et communiste.

QU'AS TU FAIT POUR LA SOUSCRIPTION

REUNION DU 20 JANVIER 1965

ELECTIONS MUNICIPALES -

a) Situation en Seine et Oise :

Il sera demandé à la Fédération :

1°) de préciser l'organisme fédéral qui a décidé l'accord départemental avec les communistes;

2°) de ne pas poursuivre les négociations dans le sens annoncé par le communiqué.

b) Situation à Strasbourg :

Mandat est donné au Secrétariat Général de rappeler à la Fédération :

1°) que la décision du Conseil National interdit toute alliance avec l'U.N.R.;

2°) que toute infraction à cette règle entraînerait des sanctions.

Le Comité Directeur sera saisi au cours de sa prochaine réunion des problèmes posés dans les Fédérations à l'occasion des élections municipales.

* * *

LA MEILLEURE MANIERE D'AIDER LA PRESSE NATIONALE DU PARTI ...

...est encore de s'y abonner

"POPULAIRE de PARIS"

- 3 parutions par semaine -

C.C.P. PARIS 410-15

ABONNEMENT { 6 mois : 15 frs,00 / 1 an : 30 frs,00

"DÉMOCRATIE 1965"

- Hebdomadaire -

C.C.P. PARIS 12.902-33

ABONNEMENT (6 mois : 11 frs,00 / 1 an : 20 frs,00 / soutien: 40 frs,00)

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Gilbert NOWINA (Seine)

c/

Georges HIRSCH (Seine)

- S E N T E N C E -

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 19 janvier 1965, a rendu la sentence suivante:

CONSIDERANT qu'à la date du 9 octobre 1964 le camarade Gilbert NOWINA a formé contre Georges HIRSCH, Conseiller municipal de Paris, une demande de contrôle devant la Commission fédérale des conflits de la Seine;

CONSIDERANT que le 18 octobre 1964, NOWINA, Président des "Anciens du Parti", informait le secrétariat fédéral, par lettre du même jour, qu'après avoir réuni la Commission exécutive de son groupe, celle-ci avait "décidé de se joindre à sa requête";

CONSIDERANT que le 16 novembre 1964, la Commission fédérale des conflits de la Seine, sans avoir entendu, d'après leurs propres déclarations, les deux camarades intéressés, rendait une sentence d'incompétence, au motif que la demande de contrôle dont elle avait à connaître "n'émanait plus de Gilbert NOWINA lui-même, mais de la Commission exécutive du groupe des Vétérans du Parti", composée de camarades appartenant à des fédérations différentes;

CONSIDERANT que la Commission fédérale des conflits, faisant ainsi référence à l'article 51 du Règlement qui stipule que toute demande de contrôle "intéressant deux ou plusieurs fédérations doit être portée par le Bureau du Parti devant la Commission Nationale des Conflits" - ce qui lui a paru être le cas de l'espèce - elle ne pouvait que décliner sa compétence;

Mais CONSIDERANT que la Commission fédérale des conflits a fait une interprétation inexacte des dispositions de l'article 51 sus-rappelé. Qu'en effet ladite Commission a été valablement saisie, dès le 9 octobre 1964, par Gilbert NOWINA, de la demande de contrôle dirigée contre Georges HIRSCH. Qu'à cette date elle était donc déjà en mesure de rendre une décision sur le fond du conflit;

CONSIDERANT que si par la suite, (neuf jours plus tard), la Commission exécutive des "Anciens du Parti" a cru devoir se "joindre" à la "requête" de Gilbert NOWINA, cette jonction n'a pu avoir d'autre objet que d'appuyer ladite requête et non de se substituer à elle - ce qui n'a d'ailleurs pas été soutenu - en vue de modifier la saisine de la Commission fédérale des conflits, définitivement fixée depuis le 9 octobre 1964, date de la demande de contrôle originaire dudit camarade NOWINA;

CONSIDERANT en outre que si la sentence fédérale était accueillie -même à titre exceptionnel, ainsi qu'il a été suggéré - le camarade visé, qui pourrait être éventuellement sanctionné, se trouverait privé de tout moyen de recours au cas où il s'estimerait lésé, les sentences rendues par la Commission Nationale des Conflits étant sans appel, suivant les dispositions de l'article 57 du Règlement;

../

CONSIDERANT que dans l'intérêt du Parti il importe que tous ceux de ses Membres appelés à comparaître devant ses organismes disciplinaires soient également traités et bénéficient des mêmes garanties;

CONSIDERANT qu'après avoir entendu contradictoirement les camarades Gilbert NOWINA et Georges HIRSCH, la Commission Nationale des Conflits a estimé que la Commission fédérale des conflits avait fait une application inexacte des dispositions statutaires et qu'en conséquence sa décision devait être annulée;

CONSIDERANT enfin que la demande de contrôle dont Gilbert NOWINA est l'auteur pourra être utilement jointe à celle que vient de former contre lui le camarade Georges HIRSCH et actuellement entre les mains de Claude FUZIER, Secrétaire fédéral de la Seine. Qu'ainsi la Commission fédérale des conflits connaîtra sous tous ses aspects le litige qui oppose les deux camarades de la fédération de la Seine.

- P A R C E S M O T I F S -

La Commission Nationale des Conflits annule la sentence du 16 novembre 1964. Dit que la Commission fédérale des conflits est compétente pour statuer sur la demande de contrôle introduite par Gilbert NOWINA, le 9 octobre 1964, contre Georges HIRSCH.

Invite en conséquence la Commission fédérale des conflits de la Seine à se saisir d'urgence de cette demande qui lui est transmise avec le présent dossier par les soins du Secrétariat Général du Parti.

* - * - *

Elie LOURMET (Section de Villenave-d'Ornon)

c/

Fédération de la GIRONDE

- S E N T E N C E -

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 4 février 1965, a rendu la sentence suivante:

CONSIDERANT qu'à la date du 19 octobre 1964, la Commission fédérale des conflits de la Gironde a rendu une sentence d'exclusion à l'encontre du camarade LOURMET, secrétaire de la section de Villenave-d'Ornon et premier adjoint au Maire de cette commune;

CONSIDERANT que LOURMET a, dans les délais fixés par le règlement, interjeté appel de cette sentence;

CONSIDERANT que par lettre du 7 février 1964, le citoyen PILLET, ancien Maire de Villenave-d'Ornon, alors membre du Parti, a déposé entre les mains du secrétaire fédéral une demande de contrôle contre les Camarades LOURMET, ARRUEBO, LAUBAL et DARBLADE pour avoir "répandu ou fait répandre, dans la commune et au-dehors, des affirmations d'un caractère tendancieux et diffamatoire";

CONSIDERANT qu'il ressort des procès-verbaux de la Commission fédérale des conflits que le 17 février 1964 PILLET a précisé devant elle que les attaques dont il était l'objet s'appliquaient essentiellement à de soi-disant irrégularités qui auraient été relevées contre lui, pendant sa gestion des affaires

../

municipales. Que ces attaques injustifiées, de caractère diffamatoire, portaient atteinte à son honneur et desservaient le Parti;

CONSIDERANT que par lettre du 2 mars 1964, LOURMET, qui avait refusé de comparaître seul devant la Commission fédérale des conflits le 24 février, a prié le secrétaire de ladite commission de lui donner connaissance des griefs articulés contre lui par le citoyen PILLET. Qu'à cette juste demande, le secrétaire a répondu par lettre du 6 mars : "Nous n'avons pas à te faire connaître les griefs que PILLET formule contre toi, de même qu'il n'a pas à connaître les griefs que tu formules contre lui ".

CONSIDERANT qu'en dépit de cette déclaration aussi surprenante qu'anti-démocratique, LOURMET s'est présenté le 9 mars devant la commission fédérale des conflits et a répondu aux questions qui lui ont été posées au sujet de l'administration de la commune par PILLET, administration que ni lui-même, ni les conseillers municipaux socialistes, n'ont à aucun moment approuvée;

CONSIDERANT qu'en complément des observations présentées par LOURMET au cours de cette séance, le camarade DARBLADE, entendu le 16 mars suivant, a signalé à la commission fédérale des conflits qu'un dossier très complet sur cette affaire avait été remis le 21 novembre 1963 au secrétariat de la fédération. Qu'il résulte de la lecture du procès-verbal que la commission fédérale des conflits a pris, ce même jour, la décision de demander communication de ce dossier au bureau fédéral pour le lendemain mardi 17 Mars;

CONSIDERANT qu'à la séance du 6 avril 1964, au cours de laquelle la commission fédérale des conflits a recueilli les déclarations de LOURMET, ARRUEBO, TREMONTAN et DUMAS, il n'est pas fait mention de ce dossier, qui présentait cependant un certain intérêt pour l'information des membres de la commission;

CONSIDERANT que pendant les six mois qui ont suivi cette séance, et au cours desquels plusieurs tentatives de conciliation ont été faites par le secrétariat fédéral, sans succès, la commission fédérale des conflits ne paraît pas avoir siégé pour mettre un terme au conflit qui opposait, d'une part, PILLET à LOURMET, ARRUEBO, LAUBAL et DARBLADE et, d'autre part, la section de Villenave-d'Ornon, dont son secrétaire LOURMET, au citoyen PILLET;

CONSIDERANT que la commission fédérale des conflits a attendu jusqu'au 19 octobre 1964 pour prendre une décision dont certains motifs se réfèrent à des évènements survenus dans la commune depuis le 6 avril 1964 et sur lesquels LOURMET et ses trois camarades n'ont pas été appelés à s'expliquer. Qu'en outre la sentence fédérale ne s'applique qu'à LOURMET, sans faire état du cas des camarades ARRUEBO, LAUBAL et DARBLADE également visés dans la demande de contrôle initialement formés par PILLET, en sorte qu'on ignore la décision prise à leur égard ;

CONSIDERANT que la Commission Nationale des Conflits, après avoir préalablement mis à la disposition du camarade LOURMET, au siège du Parti, la totalité du dossier dont elle était saisie, a entendu, au cours de sa réunion du 4 février 1965, les camarades René CASSAGNE, député, secrétaire fédéral et Roger SOL, membre du bureau, ainsi que les camarades LOURMET, TARIS, DARBLADE, DUMAS et TREMONTANT, ces quatre derniers en qualité de témoins ;

ATTENDU que la confrontation à laquelle il a été procédé entre ces camarades a fait apparaître un certain nombre de faits importants dont la sentence attaquée ne révèle aucunetrace, soit que la commission fédérale les ait ignorés, soit qu'elle n'ait pas jugé utile de les mentionner;

ATTENDU entre autre que le 12 décembre 1963, le camarade Roger SOL, chargé d'une mission de conciliation par le bureau fédéral, a établi un protocole d'accord signé de PILLET, de LOURMET et de lui-même, aux termes duquel les deux intéressés s'engageaient en particulier: le premier à donner sa démission de maire à partir du 31 janvier 1964 et le second à cesser, avec ses camarades, toute polémique autour de la gestion de la mairie de Villenave-d'Ornon, le camarade SOL restant dépositaire de la lettre de démission du citoyen PILLET;

CONSIDERANT que PILLET s'est effectivement éloigné de la mairie pendant plusieurs semaines, mais que le 25 janvier 1964 il a demandé à SOL de lui restituer sa lettre de démission, au prétexte que LOURMET et ses camarades n'avaient pas tenu leurs promesses, rompant ainsi,de leur seule initiative, l'accord précédemment intervenu ;

../

CONSIDERANT que Roger SOL a satisfait à la demande de PILLET, sans que toutefois LOURMET ait été informé de cette restitution, alors que signataire du protocole il avait le droit de connaître le comportement de son cosignataire;

CONSIDERANT que le camarade Roger SOL paraît avoir été abusé par les affirmations de PILLET qui, sans la moindre preuve, ni écrite ni verbale, a cru pouvoir mettre en cause l'attitude de LOURMET et de ses amis socialistes. Que le brusque revirement de PILLET, qui lui a permis de reprendre sa place à la mairie le 31 janvier 1964, est resté inexpliqué, au moins pour la Commission Nationale des Conflits;

CONSIDERANT que s'il a été également reproché à LOURMET - qui tout au long de cette affaire n'a agi que sur mandat ou avec l'accord des conseillers socialistes et de l'unanimité de la section - d'avoir publié un tract relatif à la gestion municipale le 17 février 1964, il convient d'observer que ce tract est postérieur au retour de PILLET à la mairie avec lequel les camarades du Parti, élus ou non, ne tenaient pas à se solidariser, sans doute pour de bonnes raisons (voir à ce sujet notamment la délibération du conseil municipal du 4 décembre 1963).

CONSIDERANT aussi qu'on ne saurait tenir rigueur à LOURMET de n'avoir pas accepté de comparaître devant un "jury d'honneur" constitué en dehors du Parti, dont il ignorait, au moins partiellement, la composition et la mission exacte; pas plus d'ailleurs que d'avoir refusé de donner sa démission d'adjoint, étant donné qu'il n'avait pris ni initiative, ni part personnelle dans la gestion municipale incriminée;

CONSIDERANT enfin qu'il semble excessif d'attribuer à LOURMET et aux camarades de la Section, l'entière responsabilité des bruits et rumeurs qui ont circulé dans l'agglomération de Villenave-d'Ornon. Qu'en effet l'assemblée locale était composée, en sus des membres du Parti, d'un certain nombre de conseillers appartenant à d'autres formations politiques; que les Villenavais intéressés par la chose publique savaient depuis 1961 qu'il y avait de graves difficultés au sein du Conseil et que la presse régionale n'avait besoin de l'autorisation de personne pour répandre dans Villenave et au dehors les bruits, vrais ou faux, qu'elle recueillait avec facilité.

- P A R C E S M O T I F S -

La Commission Nationale des Conflits décide d'annuler purement et simplement la sentence fédérale du 19 octobre 1964.

"JEUNESSE" LA REVUE DE L'"AN 2.000"

-Mensuelle-

ORGANE DE LA FEDERATION NATIONALE LEO-LAGRANGE

Chaque Section doit être ABONNÉE et Abonner ses Jeunes (militants ou sympatisants)

* ABONNEMENTS : 1 an : 10 frs (9 frs à partir de 10 abonnements groupés).

* C.C. PARIS : 20.538.99 - 21, rue de Provence PARIS (9°)